



DÉCLARATION CGT au CSE-C du 23 mars 2021

Les salariés de Mediapost « véritable variable d'ajustement pour la direction »

Mesdames et messieurs de la direction,

La CGT vous interpelle sur la situation actuelle de Mediapost ainsi que sur celle de ses salariés. Nous vous alertons sur la dégradation inexorable des conditions de travail ainsi que l'inquiétude grandissante des salariés face au Projet de loi gouvernementale « climat et résilience ».

Sur ce dernier point, tout en dénonçant un projet « sans mesures de fond » qui fait perdurer un modèle de croissance économique aggravant les inégalités et les injustices, la CGT propose des mesures alternatives basées sur le développement humain et durable (baisse du temps de travail, relocalisation de la production industrielle au plus près des consommateurs, soutien massif à la recherche, intégration des IRP à la transition écologique...).

Dans ce contexte économique difficile, la CGT en tant qu'organisation syndicale responsable, bien consciente des difficultés, rappelle que l'entreprise fait partie du groupe La Poste et qu'il faudrait peut-être que « la société mère » s'en souvienne dans les moments difficiles, comme elle sait le faire dans les périodes plus fastes !

Ainsi la CGT, aussi bien dans ses principes que dans la réalité du terrain et de l'Instance CSE-C, a pour seuls objectifs inaltérables et inconditionnels **la défense des salariés dans leurs droits et la préservation de leur santé et leur bien-être !**

Le ralentissement économique, dû à la crise sanitaire et les mauvais résultats en découlant, ne doit pas être « un fardeau » porté par les salariés de l'entreprise. La CGT dénonce les méthodes utilisées par la direction pour atteindre ses objectifs, « quoi qu'il en coûte ». La politique mise en place par cette dernière impose des objectifs et des mesures qui mettent en grande difficulté l'ensemble des salariés, aussi bien dans **leurs conditions de travail et le respect de leurs droits** qu'au niveau de **leur santé et leur sécurité**.

Cela concerne d'ailleurs les plateformes mais aussi le siège et les commerciaux. Ces deux dernières entités font l'objet d'un véritable mépris de la direction (manque de reconnaissance, bas salaires, objectifs inatteignables les privant de leurs primes, pose forcée des RTT en complète contradiction avec l'Accord de 2008 sur l'Épargne des congés). En prime, ils subissent de véritables pressions provoquant de grandes souffrances au travail entraînant licenciements et démissions.

La CGT dénonce fermement les politiques de cette direction-là.

Il faut rappeler, à ce titre, que l'Article L-4121-1 du code du travail « **oblige l'employeur à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés** ». C'est une **obligation de résultat et non pas de moyen** !

Malheureusement les mesures prises par la direction depuis le 1^{er} janvier 2021 ne vont pas dans ce sens... De manière générale, les consignes récentes **abiment grandement le climat social** créant par là-même des risques psychosociaux avec notamment une augmentation sensible des burnouts. Ainsi la direction demande à des managers sous pression « de faire le sale boulot ».

Concernant la distribution, **les mesures drastiques appliquées, notamment sur la modulation, dégradent fortement les conditions de travail des salariés**. D'ailleurs la direction **ne respecte pas son engagement de prévoir de la polyvalence** à hauteur d'1/3 de leur contrat de plus de 30 H entièrement mécanisés pour les distributeurs.

Au niveau de la mécanisation, pour palier à la sous modulation et augmenter la rentabilité, il y a sur certaines PFM, **une montée en charge du nombre de BAL à mécaniser**. Ces dernières décisions montrent les incohérences criantes d'une politique d'austérité socialement désastreuse.

En effet des mesures - telles que l'interdiction des embauches en CDI, la gestion stricte de la modulation, la pose imposée des congés, la baisse des effectifs (perte de près de 1 000 salariés en 2 ans), la montée en charge de la Mécanisation etc. - **viennent en complète contradiction avec certains objectifs** tels que, la qualité et le délai de distribution, le taux de sortie, la satisfaction client, le respect des disponibilités, la santé au travail (le nombre d'AT augmente), les mises à disposition, le respect des accords etc.

Les mauvais résultats économiques ne doivent donc pas être « une épée de Damoclès » flottant au-dessus de la tête des salariés ! La direction ne peut pas continuer à les culpabiliser et les rendre responsables de tout comme elle le fait actuellement !

Dès lors la CGT sera « particulièrement vigilante » dans les prochains mois quant au respect de leurs droits, de leurs conditions de travail et du climat social.